

Modéliser l'équilibre financier pour maintenir un système bancaire

Konrad Ellsasser*, Geneviève Nguyen*

Introduction

Le Projet de promotion du petit crédit rural (PPPCR) au Burkina Faso a expérimenté, entre 1988 et 1991, avec succès un système de petits crédits ruraux d'appui aux activités rémunératrices basé sur une caution solidaire (Ellsasser et Diop, 1990 ; Humbert et De La Croix, 1992).

Dans sa seconde phase, le PPPCR s'est fixé comme objectif de passer d'une phase pilote à un véritable système bancaire professionnel, qui lui permettra de développer à l'échelle nationale un impact économique significatif. Ce passage se fera par une extension géographique et une intensification de l'activité bancaire.

Dans cette perspective de "professionnalisation", le PPPCR cherche à conforter la durabilité du système bancaire testé tant sur le plan institutionnel que financier.

Des réflexions ont été ainsi menées au niveau du projet sur la stratégie à adopter pour atteindre l'équilibre financier. Elles sont basées sur la construction d'un modèle représentant le fonctionnement du système bancaire mis en place par le projet.

Cet article présentera dans un premier temps le système bancaire élaboré avant d'explicitier la construction du modèle d'analyse de l'équilibre de ce dernier. Différents schémas d'évolution vers l'équilibre financier seront ensuite envisagés à partir d'hypothèses réalistes de fonctionnement du système financier.

* CIRAD - Département des systèmes agro-alimentaires et ruraux.

Organisation du système bancaire

Compte-tenu d'une part de la diversité des situations socio-économiques au Burkina Faso, et d'autre part de la volonté du projet d'offrir des services financiers adaptés à chaque situation, le système bancaire bâti par le PPPCR repose sur l'unité de base qu'est la province. Actuellement, le projet touche quatre provinces considérées donc chacune comme une unité indépendante. La coordination des activités et le contrôle des quatre unités provinciales sont assurés par une structure dite "cellule centrale d'appui" qui réunit les compétences d'audit financier, de formation, et de recherche.

Le système bancaire élaboré repose sur les bases suivantes :

- La Caisse Nationale de Crédit agricole burkinabé (CNCA) joue le rôle de grossiste et prête des fonds (provenant de la Caisse centrale de coopération économique) au PPPCR, le détaillant, à un taux de 10 %

- Le PPPCR redistribue cet argent sous la forme de petits crédits (10 000 à 50 000 FCFA) à remboursement hebdomadaire sur un an, à un taux dit "taux d'intérêt" de sortie de 2 % par mois, pendant 12 mois. Le revenu en intérêt provenant des crédits octroyés à partir de la ressource CNCA se calcule sur la base du différentiel entre le taux d'intérêt de sortie appliqué aux clients (24 %) et le taux de la ressource CNCA (10 %).

- Au moment de l'attribution des crédits à des groupes de caution solidaire (3 à 10 personnes), un fonds de groupe ou fonds commun obligatoire est constitué pour un mon-

tant égal à 12 % de chaque prêt. Ces fonds de groupe représentent une prise de participation des bénéficiaires des crédits au capital de la future banque provinciale, autrement dit une "épargne-capitalisation" non mobilisable pendant cinq ans. Le projet rémunère ces fonds à un taux de 8 % (coût pour le projet) et les recycle immédiatement sous forme de nouveaux prêts au taux pratiqué de 24 % (gain pour le projet). Ce recyclage des fonds communs en nouveaux prêt procure en fin de compte au projet un revenu en intérêt de 16 % (24 % - 8 %), revenu qui est supérieur à celui rapporté par les prêts octroyés à partir de la ressource CNCA (de 14 % = 24 % - 10 %). Dans un contexte économique instable et peu favorable à une accumulation significative de l'épargne privée (producteurs fortement décapitalisés, situation alimentaire précaire, etc.), ce système d'épargne obligatoire sur le long terme a pour principal mérite de permettre de remplacer progressivement les ressources extérieures (actuellement fonds provenant de la CCCE) par des ressources locales. Les unités provinciales peuvent ainsi envisager d'acquérir à terme une autonomie financière grâce principalement à des placements de trésorerie à la CNCA. Cette épargne obligatoire peut ensuite être complétée par une épargne volontaire.

- Au niveau du personnel, chaque projet provincial est constitué d'une responsable provinciale qui gère une équipe de 5 à 10 agents villageois, et un agent comptable. La cellule centrale d'appui dispose de son propre personnel.

8

Pour analyser l'équilibre financier

une épargne
capitalisation
pour assurer une
autonomie
financière

Le modèle d'analyse de l'équilibre financier a été construit d'après le schéma de fonctionnement propre au système bancaire mis en place par le PPPCR. Sa principale originalité repose sur le processus de substitution progressive de la ressource extérieure par des fonds propres provenant d'une épargne obligatoire.

L'équilibre financier E_n est une fonction des charges de structure C_n (nombre d'agents villageois) et des revenus B_n (revenus des intérêts de l'année n) des quatre unités provinciales :

$$(1) E_n = B_n - C_n$$

Quand $E = 0$, il y a équilibre.

$E < 0$, le système est globalement déficitaire.

$E > 0$, les quatre unités provinciales dégagent des bénéfiques qui peuvent servir à couvrir les coûts de fonctionnement de tout le système. Le développement des crédits se fait sur fonds propres.

Le coût de structure total d'une unité provinciale D_n est constitué essentiellement des salaires du personnel :

$$(2) D_n = (C_n * \text{coût d'un agent}) + \text{coût du responsable provincial} + \text{coût du comptable} + \text{frais fixes du siège}$$

Les revenus en intérêts B_n sont composés d'une part des intérêts sur prêts à partir de la ressource CNCA et d'autre part des intérêts sur placement des fonds communs. Ils dépendent du volume de crédits (encours), de leur montant moyen, du différentiel d'intérêt entre le taux de la ressource financière et le taux d'intérêt de sortie appliqué à la clientèle, et de la rémunération du dépôt des fonds communs:

$$(3) B_n = ((A_n - AF_n) * (\text{différentiel entre le taux de sortie du client et taux de la ressource CNCA})) + (AF_n * \text{taux de rémunération des fonds commun})$$

L'encours en début d'année A_n (ou montant du capital restant à rembourser ou encore "chiffre d'affaires qui est dehors") d'une année n est constitué par la ressource CNCA (AC) et les fonds communs cumulés (AF) de l'année $n - 1$:

$$(4) A_n = AC_{n-1} + AF_{n-1}$$

A partir de la deuxième année, il y a accumulation des fonds communs:

$$(5) AF_n = AF_{n-1} + (AF_{n-1} * \text{taux de rémunération des fonds commun}) + (A_{n+1} * \text{taux des fonds commun prélevé sur les crédits})$$

des paramètres sur
4 ans

Les paramètres du modèle s'appuient sur les données de base du projet après quatre ans de fonctionnement. Ils reprennent les principaux critères d'évaluation de la durabilité des institutions bancaires (Adams, 1992) : si le taux annuel d'intérêt de sortie appliqué aux clients est de 24 % et que le taux annuel de la ressource CNCA est de 10 %, le différentiel entre le taux de sortie du client et le taux de ressource CNCA est donc de 14 %. Le taux annuel de rémunération des fonds communs, le taux de prélèvement sur les crédits pour le fonds commun est de 8 % et est de 12 %.

Les coûts annuels d'un agent villageois atteint 1,1 millions de FCFA, celui du responsable provincial, 2,2 millions de FCFA, celui du coût annuel de l'agent comptable, 1,5 millions de FCFA.

La cellule centrale fonctionnant sans assistance technique exportée coûte 40 millions de FCFA.

L'encours annuel géré par un agent villageois peut atteindre 15 millions de FCFA.

Simuler des schémas d'évolution vers l'équilibre financier

L'évolution adoptée par le PPPCR s'appuie sur une croissance dont la vitesse dépend de la capacité du projet à investir de nouvelles zones, à gérer le recrutement et la formation de nouveaux agents. Cette croissance devra être assurée par la cellule centrale d'appui, qui possèdera les compétences nécessaires. Actuellement, compte-tenu du mode de formation, les perspectives d'intensification à court terme de l'activité bancaire sont limitées au recrutement d'un agent nouveau pour un agent confirmé.

préparer un
sociétariat rural

Elle s'appuie aussi sur un renforcement des unités provinciales qui devraient acquérir une autonomie financière et institutionnelle, et évoluer à terme vers une forme de sociétariat rural.

Au niveau financier, cette stratégie d'évolution implique que dans un premier temps (première phase de mise en place), seul l'équilibre financier des unités provinciales peut être envisagé. Le coût de la cellule centrale d'appui doit être pris en charge par des subventions, compte-tenu des efforts requis pour bâtir ses compétences. Par contre, dans un deuxième temps, il est possible d'envisager l'hypothèse d'une prise en compte du coût de la cellule centrale par les unités provinciales à partir des intérêts générés.

des unités
provinciales
autonomes

L'équilibre financier est donc d'abord étudié dans le cas où le coût de la cellule n'est pas pris en charge pour connaître les perspectives d'autonomie financières des seules unités provinciales, puis dans le cas contraire pour étudier la capacité des unités provinciales à supporter le coût global du système financier proposé.

Equilibre financier des unités provinciales.

Dans le cas où le coût de la cellule d'appui n'est pas pris en compte, les perspectives d'équilibre financier peuvent être simulées selon plusieurs hypothèses.

- 1er cas : le taux des ressources de la CNCA et de la rémunération des fonds communs sont maintenus.

Les résultats des projets provinciaux (fig. 1) fournissent le montant des pertes ($E_n < 0$) ou des bénéfices ($E_n > 0$) par an et par

projet. Une courbe des résultats cumulés des quatre projets provinciaux retrace l'évolution de l'équilibre financier au niveau du système bancaire pris dans son ensemble (le fonctionnement de la cellule centrale étant toutefois exclu).

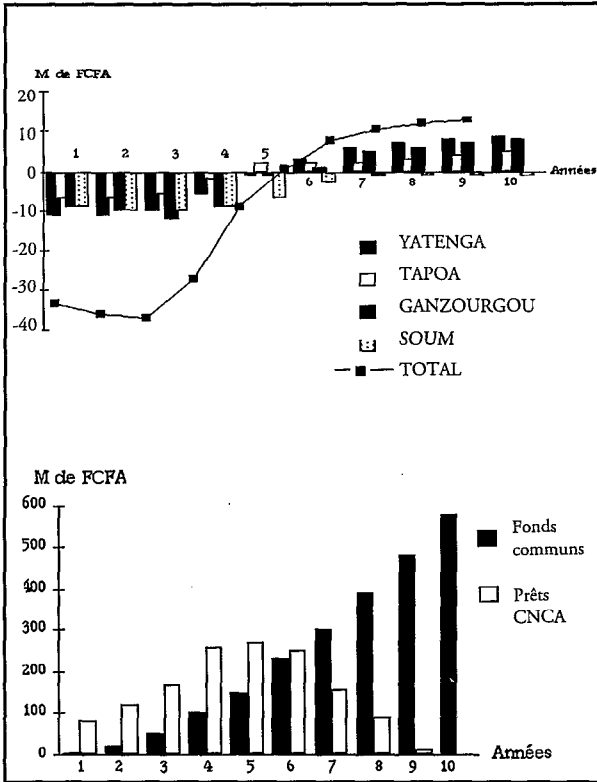


Figure 1 - Equilibre financier d'après les résultats de 4 projets provinciaux et évolution de leurs fonds propres.

Les ressources extérieures provenant de la CNCA (AC_n) sont remplacés par l'accroissement des fonds propres des projets provinciaux (AF_n) provenant eux d'une cotisation obligatoire des bénéficiaires des crédits à un fonds commun rémunéré.

Sur la base d'un coût de la ressource de 10 % et d'une rémunération du fonds commun à 8 %, l'équilibre financier du système est envisageable en 6 ans. A partir de la septième année, le système peut fonctionner quasi exclusivement sur ses fonds propres, et même prêter des fonds à la CNCA à partir de la dixième année.

compensation
financière entre
province

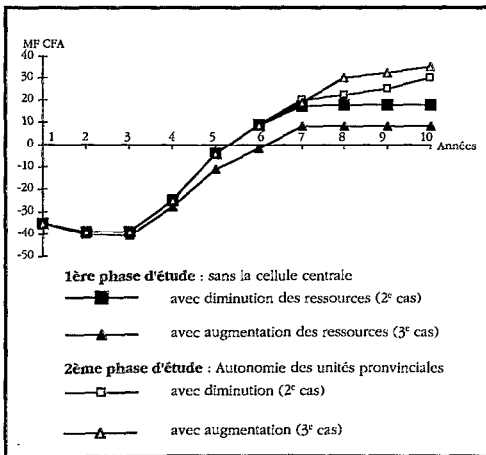
L'analyse des résultats par projets provinciaux montre une différenciation des vitesses de croissance. En effet, compte-tenu de la grande diversité des conditions socio-économiques au Burkina Faso, chaque province possède des potentialités différentes. L'hypothèse est que les projets provinciaux, situés dans des régions privilégiées au niveau de la pluviométrie et des échanges économiques (proximité de grands axes de communication, de grands marchés frontaliers), comme la Tapoa et le Ganzourgou, auront une croissance plus rapide que les projets provinciaux du Yatenga et du Soum. Dans un premier temps, les pertes des provinces à démarrage plus lent sont compensées par les bénéfices des autres. Mais si la vitesse de croissance d'une unité provinciale comme celle de la Tapoa est plus rapide

que celle du Yatenga, sa capacité de croissance (augmentation du montant de l'encours moyen géré) est aussi plus vite saturée.

Dans le modèle étudié, par souci de simplification, on a appliqué à tous les projets provinciaux le même taux de prélèvement pour la constitution des fonds communs de 12 %. Dans la réalité, chaque projet applique un taux pour le fonds communs adapté aux conditions économiques qui lui sont propres. Dans le Yatenga par rapport à la Tapoa, où les conditions économiques sont moins favorables et où des enquêtes budgétaires auprès des ménages ont montré une capacité d'épargne plus faible, le taux appliqué n'est que de 5 %. Dans ces conditions, les fonds propres du projet Yatenga augmentent moins vite que ceux de la Tapoa, son équilibre financier n'est atteint que trois à quatre ans après celui de la Tapoa. Cette prudence dans le développement du projet Yatenga est d'autant plus nécessaire que les risques économiques sont importants (voir le 4^e cas concernant le problème de non remboursement dans certains villages suite à deux années sans récoltes en 1989 et 1990). On peut prévoir le même scénario pour le projet provincial du Soum situé en pleine zone sahéenne, avec des handicaps économiques et des conflits sociaux plus accentués encore que dans le Yatenga

des fonds propres
adaptés aux
potentialités des
provinces

- 2e cas : les taux des ressources de la CNCA et des rémunérations des fonds communs sont diminués.



Si le coût de la ressource CNCA est abaissé à 8 %, l'équilibre financier est logiquement atteint légèrement plus rapidement, dès la cinquième année (fig. 2). Le développement des crédits peut être assuré dès la sixième année par le seul accroissement des fonds propres alors que le besoin de crédits CNCA diminue.

La capacité des agents est rapidement saturée dès la septième année : le chiffre d'affaires plafonne dès lors à environ 20 millions de FCFA. Cette situation de saturation devrait pouvoir être sensiblement améliorée.

Figure 2 - Modèle d'évolution de l'équilibre financier des unités provinciales.

saturation rapide

Il pourrait avoir un certain dé plafonnement des crédits et une augmentation raisonnable des taux d'intérêt de sortie appliqués aux clients. Mais aussi une diversification des services

diversification des
services financiers

financiers : de nouveaux types de crédits nécessiteraient moins de suivi pour l'agent villageois et concerneraient des montants plus importants. C'est l'exemple des crédits destinés au stockage du mil actuellement expérimentés dans le Yatenga. Ces crédits octroyés à des groupes de femmes couvrent des montants pouvant dépasser 50 000 FCFA. Ces groupes utilisent le crédit pour constituer des stocks de mil au moment de la récolte (période de prix bas) qu'ils revendent six mois après en période de soudure (vente à la consommation ou comme intrants pour les activités de transformation). Les remboursements se font à ce moment là.

Enfin il faudrait organiser différemment l'encadrement des crédits au niveau villageois, en impliquant plus les bénéficiaires. Cette solution permettrait d'augmenter le nombre de crédits gérés par agent villageois, et parallèlement d'abaisser les coûts de transaction du système.

- 3e cas : les taux des ressources de la CNCA et des rémunérations des fonds commun sont augmentés.

Cette hypothèse d'une augmentation de la rémunération des fonds communs de 8 % à 10 % (taux identique à celui de la ressource CNCA), même si elle permet une augmentation plus rapide des fonds propres des projets provinciaux, est moins favorable à l'ensemble du système que l'hypothèse précédente d'une diminution du coût de la ressource CNCA. En effet, cette augmentation équivalente pour les projets à une augmentation du coût de la ressource fonds commun, a pour conséquence la diminution de leurs revenus en intérêt provenant des crédits octroyés à partir des fonds communs. L'équilibre financier est moins vite atteint, et les résultats cumulés des projets provinciaux de l'ordre de 10 millions FCFA sont de moitié moindre. Dans une situation où les prêts CNCA sont encore nécessaires pour assurer l'intensification de l'activité d'octroi de crédits, il semble que l'équilibre financier du système dans son ensemble est envisageable davantage sur la base d'une diminution du coût de la ressource CNCA associée à une rémunération suffisante des fonds communs que du seul accroissement des fonds propres.

- 4e cas : anomalies dans certains taux de remboursements.

Le mauvais taux de remboursement (capital + intérêts) en année 7 (fig. 3) au niveau d'une unité provinciale en raison d'une conjoncture économique exceptionnellement difficile, est liée à la baisse du revenu en intérêts provenant du remboursement du capital prêté $(A_n - AF_n)$ (différentiel entre taux de sortie client et taux de la ressource CNCA) sur la base d'une baisse des revenus en intérêts de 40 % du projet Yatenga liée à des retards de remboursement en année 7.

résultats peu
favorables

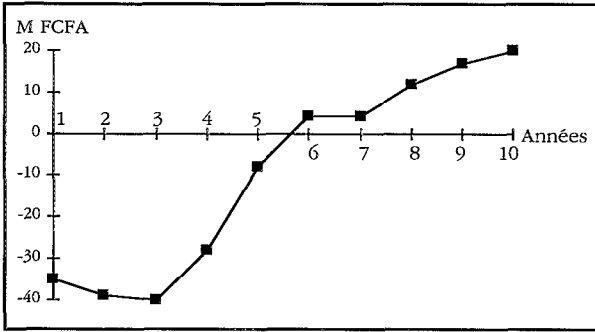


Figure 3 - Evolution de l'équilibre financier en cas d'anomalie.

L'hypothèse d'une "catastrophe généralisée", absence de récolte, troubles politiques, etc., est tout à fait réaliste. Il est donc important de l'envisager pour tester la solidité du système financier bâti face à de tels événements non prévisibles. La province du Nord Yatenga a ainsi connu en 1989 et 1990 deux années sans récoltes.

Cette situation de déficit céréalier exceptionnelle a entraîné des retards de remboursement relativement importants (achat de mil pour nourrir la famille à partir de l'argent du crédit, arrêt des activités de transformation alimentaire à partir du mil) dans les villages où le projet a démarré et où corrolairement le système de pression sociale est le moins bien organisé. Les retards n'ont ainsi concerné que cinq villages sur les vingt trois qui sont touchés par le projet.

La simulation montre qu'une baisse de 40 % des revenus causée par des retards de remboursement au niveau d'un projet provincial peut être supportée par les bénéfices des trois autres. Ce problème n'a fait que déplacer la courbe d'évolution des résultats des projets vers la droite. Ce décalage résulte d'une stratégie volontariste du projet :

- de ne pas octroyer de nouveaux crédits à des villages ayant des retards de remboursement. Ce qui entraîne pour conséquence une diminution de l'encours moyen par agent villageois et de la vitesse de croissance du projet.

- de ne pas considérer un non-remboursement à échéance comme impayé. Un suivi du projet pour la récupération des crédits en retard est poursuivi même après l'échéance de remboursement. L'expérience montre que la notion d'impayé est "anti-éducatif" : dans le Yatenga, la majorité des crédits en retard ont été remboursés dès la fin de la récolte 1991. Le déblocage de la situation économique (autosuffisance alimentaire, reprise des échanges commerciaux) et le suivi des clients par les agents villageois ont permis de revenir à la situation d'équilibre.

Par contre le système supporterait mal une baisse de 40 % des revenus sur plusieurs projets provinciaux et années simultanément. On peut penser que cette hypothèse est peu réaliste dans la mesure où la politique d'implantation géographique du projet dans des zones à potentialités socio-économiques différentes

peu de retards

mais un décalage de l'autonomie

et un équilibre financier plus difficile à atteindre

correspond entre autres à une stratégie anti-aléatoire. En ce sens, on peut conclure que le système financier tel qu'il est bâti est relativement solide.

Une autre conclusion que l'on peut tirer de cette simulation est que des actions de développement en accompagnement à la construction de systèmes financiers durables sont nécessaires pour sécuriser ces derniers. L'exemple étudié du Yatenga démontre qu'un système financier peut être viable même dans les conditions les plus difficiles, mais qu'il est possible de le renforcer en mettant en place des actions pour assurer l'approvisionnement en mil. Ces actions peuvent se concrétiser notamment au travers de crédits destinés à développer des initiatives privées de stockage de céréales au niveau régional (en expérimentation) et/ou inter-régional.

Unités provinciales responsables de l'ensemble.

- 1er cas : Lorsqu'on ne prévoit aucun changement par rapport aux données de base, et aucune croissance du chiffre d'affaires en années 8, 9, et 10, on considère que la capacité des agents est atteinte en année 7. En l'absence d'une croissance des chiffres d'affaires des projets provinciaux en années 8, 9, et 10, leurs bénéfices ne progressent que par la substitution progressive des ressources propres aux ressources CNCA. Dans ce cas, le coût de la cellule centrale (40 millions de FCFA) ne peut être pris en compte par les bénéfices des projets provinciaux qu'à hauteur de 50 % en année 10 et à peu près des trois-quarts en année 15.

- 2e cas : on peut prévoir une baisse du taux de rémunération du fonds commun à 6 % (taux du livret d'épargne au Burkina Faso), et toujours pas de croissance du chiffre d'affaires en années 8, 9, et 10.

On avait vu précédemment qu'une baisse du coût de la ressource CNCA est particulièrement intéressant pour le bilan financier du système pris dans son ensemble. Ce résultat entraîne qu'une diminution du taux de la ressource CNCA de 8 % à 6 % permet aux projets provinciaux de couvrir dès la dixième année 80 % du coût de la cellule centrale d'appui à partir de leurs seuls bénéfices (fig. 2).

- 3e cas : enfin le taux de rémunération du fonds commun serait maintenu à 6 %, et il y aurait une augmentation de 10 % du chiffre d'affaires en années 8, 9, et 10.

Cette augmentation pourrait provenir de la mise en place de quelques prêts d'un montant plus élevé qui n'occasionneraient

des actions de
développement
incitatives

les ressources propres
remplacent les fonds
CNCA

pas une surcharge de travail pour les agents (par exemple des prêts de groupe pouvant dépasser 50 000 FCFA pour la constitution de stocks céréaliers actuellement en expérimentation dans la province du Yatenga).

L'analyse des résultats de cette dernière simulation (fig. 2) montre qu'une définition de nouveaux services financiers est particulièrement efficace pour appuyer une politique volontariste d'équilibre financier puisqu'elle permet aux différents projets provinciaux de couvrir la totalité du coût de la cellule centrale dès la neuvième année.

Limites

Les résultats relativement optimistes de ces simulations de l'équilibre financier du PPPCR ne doivent pas cacher les limites liées d'une part à la construction du modèle lui-même, et d'autre-part à l'énoncé des hypothèses simplificatrices de la réalité.

Le modèle d'équilibre financier construit a été volontairement simplifié pour le rendre plus facile d'utilisation. Certaines données, parce qu'elles concernent dans la situation actuelle des montants négligeables, ne sont pas prises en compte dans le modèle. C'est le cas notamment des charges de structure au niveau provincial et des dépôts volontaires des clients rémunérés à un taux de 8 %. Ils représentent de très petites sommes déposées pour une durée généralement inférieure à un mois. Les clients utilisent actuellement ce service plutôt comme une aide à la gestion au quotidien de leur trésorerie.

Les chiffres obtenus pour les résultats financiers sont par conséquent légèrement surestimés. Le modèle est évidemment à revoir dans l'avenir en fonction des modifications qui seront apportées à la politique financière (renforcement de l'activité de collecte de l'épargne privée, etc.) et au montage institutionnel (évolutions du projet vers le sociétariat rural, relations avec la CNCA, etc.).

De la même façon, les hypothèses de réalisation de l'équilibre financier sont simplificatrices dans la mesure où elles n'ont pas pris en compte tous les facteurs qui pourraient influencer sur le point d'équilibre.

Il est en effet difficile de contrôler l'environnement macroéconomique (politique de taux d'intérêts débiteurs et créditeurs imposée par les pouvoirs publics et politique fiscale en relation

avec les problèmes d'inflation), et l'environnement économique des ménages : l'existence d'opportunités d'investissements rentables, de circuits de commercialisation, de débouchés, etc.

Conclusion

*M*algré les limites du modèle d'équilibre financier analysé, son mérite est de montrer de façon pertinente et simple, qu'il est possible de construire un système financier durable.

Au niveau du PPPCR, la politique volontariste d'équilibre financier repose principalement sur :

- *un système d'"épargne-capitalisation", sous la forme de cotisations obligatoires pour les bénéficiaires des crédits à un fonds commun, qui permet au projet de se soustraire à la dépendance vis-à-vis des ressources extérieures.*
- *une politique de taux d'intérêt débiteurs et créditeurs raisonnée, qui permet de couvrir les coûts de l'intermédiation.*
- *des relations de partenariat technique (détachement d'un assistant technique, conseil et audit financiers) et financier (prêts et dépôts) avec la CNCA qui permet au PPPCR d'apporter, avec une approche bancaire classique et professionnelle, une réponse appropriée aux besoins de financement d'une clientèle jusqu'à maintenant marginalisée.*

Même si les conclusions tirées ici sont quelque peu optimistes, il est dès aujourd'hui tout-à-fait réaliste d'envisager la perspective de l'équilibre financier pour les unités provinciales du PPPCR dans un délai de six à sept années, et pour le système financier global (unités provinciales et cellule centrale d'appui) dans un délai de dix à douze ans.

Bibliographie

- ADAMS D. W., 1992. Building Durable Rural Financial Markets in Africa. In: African Review of Money Finance and Banking 1-1992, Finafrica, Milan, Italy, pp. 5-14.
- ELLSASSER K., DIOP, M., 1990. La banque expérimentale de Banh. Une démarche de Recherche-Développement sur le crédit en milieu rural sahélien. CIRAD-DSA 52, CIRAD, Montpellier, 47p.
- HUMBERT L. DE LA CROIX D., 1992. Rapport d'évaluation du Projet de Promotion du Petit Crédit Rural, 2ème phase 1992-1995. CCCE, Paris, 44p.+ annexes.

Résumé

Le succès du projet de promotion du petit crédit rural (PPPCR) au Burkina Faso, permet d'envisager un véritable système bancaire professionnel.

Pour conforter sur le plan financier la durabilité du système de crédit testé, des réflexions ont été menées au niveau du projet sur la stratégie à adopter pour atteindre l'équilibre financier.

Un modèle a été construit d'après le fonctionnement du système bancaire bâti. Différents schémas d'évolution vers l'équilibre finan-

cier sont ensuite simulés à partir d'hypothèses réalistes sur la politique de taux d'intérêt, le coût de l'argent, et le taux de remboursement.

Les résultats des simulations montrent que le système bancaire mis en place par le PPPCR non seulement fait preuve d'une relative solidité face à des situations économiques particulièrement contraignantes, mais peut de plus envisager un équilibre financier dans un délai d'une dizaine d'années.
